

LE COMITÉ CONSULTATIF INTERRÉGIONAL DE RÈGLEMENT AMIABLE DES DIFFÉRENDS RELATIFS AUX MARCHÉS PUBLICS DE MARSEILLE

Président : Monsieur Jacques LEGER
Conseiller d'État honoraire

Vice-président : Monsieur Bernard DEBRUYNE
Président de section honoraire de Chambre régionale des comptes

1. Quel est son ressort territorial ?

Bouches-du-Rhône, Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Vaucluse,
Haute-Corse, Corse-du-Sud, Hérault, Aude, Gard, Lozère, Pyrénées-Orientales,
Alpes-Maritimes, Var.

2. Quelles sont ses coordonnées ?

Catherine Pietri
CCRA de Marseille
Tél : 04.84.35.45.54
Mél : catherine.pietri@paca.gouv.fr

Adresse postale :

Préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur
Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR)
CCRA de Marseille
Place Félix Baret
CS 80001
13 282 Marseille cedex 06